

Annexe 2



DECLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE Pour les quantités d'électricité facturées par les fournisseurs d'électricité à leurs clients

A déposer avant le 25 du mois suivant le trimestre de référence Article 266 *quinquies* C du code des douanes

À compléter par les fournisseurs de la TICFE pour lesquels les livraisons d'électricité au cours de l'année civile précédente sont inférieures à 40 térawattheures

	AU COURS DU TRIMESTRE:				
REDEVABLE					
	Nom ou raison sociale :	REDEVABLE	Siren :		
A	Adresse :				
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence :				
			Siren :		
В	Représentant fiscal (si le redevable n'est pas établi en France) ou mandataire :				
	Adresse:				
	BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE				
С					
	<u>. </u>				
LIQUIDATION DE LA TAXE					
Taxation à taux plein					
D	Quantité taxées à taux plein (taux 22,50 €/MWh)		kWh		
	Montant des quantités taxées à taux plein (taux 22,5€/MWh)		€		
E					
F	Quantité taxées à taux plein (taux 0,50 €/MWh)		kWh		
G	Montant des quantités taxées à taux plein (taux 0,5€/MWh)		€		
	Quantités exonérées, exemptées ou en franchise		(kWh)		
Н	Réduction chimique, électrolyse, procédés métallurgiques				
1	Fabrication de produits minéraux non métalliques				
J	Entreprise pour laquelle l'électricité représente plus de 50 % du coût d'un produit				
K	Electricité utilisée dans les établissements de production de produits énergétiques				
L	Production d'électricité				
M	Compensation des pertes réseaux Transport par train, métro, tramway, câble, autobus hybride ou électrique, trolleybus				
0	Entreprise pour laquelle la valeur de l'électricité > 50 % du coût d'un prod				
_					
	Taxation à un taux réduit Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles		Quantités taxables (kWh)	Montant (€)	
P	installations industrielles au sent de sites industriels electro-intensits (où d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (taux : 2 €/MWh)				
Q	Inistaliations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (taux : 5 €/MWh)				
R	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou électro-intensives) dont la consommation est strictement inférieure à 1,5				
-	€/MWh) Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou				
S	électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consupérieure à 3 kWh par € de VA (taux : 1 €/MWh) Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou				
т	électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la con-				
U	1.5 et 3 kWh par € de VA (taux : 2.5 €/MWh) Installations industrielles au sein de sites industriels electro-intensifs (ou d'entreprises industrielles electro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est strictement				
Ě	inférieure à 1,5 kWh par € de VA (taux : 5,5 €/MWh)				
V	Installations hyperélectro-intensives (taux : 0,5 €/MWh) Transport de personnes et de marchandises par train, métro, tramway, câble, autobus hybride				
w	rechargeable ou électrique et trolleybus (taux : 0,5 €/MWh)				
x	Centres de stockage de données numériques avec consommations annuelles >=1 kWh par € de la VA, pour les quantités excédant 1 Gwh par an				
Y	Exploitants d'aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont la consommation d'électricité est > 222Wh par euro de VA				
z	Total quantités facturées ou donnant lieu à acompte (somme des quantités ligne D + lignes F + lignes H à O + lignes P à Y)		(kWh)		
ZA	TICFE totale due (somme des montants lignes E+G+ lignes P à Y) €	Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 de l'article 266 <i>quinquies</i> C du code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.			
ZB ENGAGEMENT DU REDEVABLE					
Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.					
	Fait à : Signature Le :				
LC.					
	CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION				

Enregistrement

Date de réception

N° d'enregistrement :

Moyen de paiement

Autre moyen de paiement

Virement

Mandat

Chèque bancaire Chèque postal

Prise en recette

Code taxe :

Montant pris en compte en € :

Date :